

## **PROCÈS-VERBAL**

De la séance extraordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, par conférence téléphonique le 6 décembre 2013 à 11 h 45.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans

Est absente :

Mme Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire
- M. Marc Rondeau, directeur général

### Ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° E-2013-128**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

### Projet d'inversion du flux de l'oléoduc 9B proposé par la compagnie Enbridge – Consultations particulières et auditions publiques du gouvernement du Québec

#### **Résolution E-2013-129**

Considérant que le projet d'inversion et d'augmentation de la capacité de la canalisation 9B appartenant à la société Enbridge permettra d'acheminer 300 000 barils/jour destinés au marché des raffineries de l'Est du Canada ;

---

## PROCÈS-VERBAL

-2-

Considérant que la raffinerie Jean-Gaulin située à Lévis, propriété de la société Valero, est une des plus importantes de l'Est du Canada et que, dans le cadre de sa stratégie visant à maintenir sa compétitivité, Valero entend investir au terminal de Montréal et à ses installations portuaires de Saint-Romuald pour profiter de cette nouvelle source d'approvisionnement en pétrole nord-américain;

Considérant que Valero aura recours au transport maritime pour acheminer le pétrole brut léger de Montréal à sa raffinerie Jean-Gaulin;

Considérant que depuis septembre 2012, la raffinerie Valero reçoit par rail, un convoi quotidien de 100 wagons de pétrole brut léger en provenance de l'ouest, représentant 20% de ses approvisionnements, et que la réalisation du projet d'Enbridge évite à la raffinerie d'avoir recours à un approvisionnement supplémentaire par rail;

Considérant que le projet d'Enbridge permettra l'approvisionnement de pétrole brut léger à la raffinerie Valero et n'aurait pas pour effet d'augmenter sa capacité de raffinage;

Considérant qu'avec la réalisation du projet Enbridge, l'approvisionnement de la raffinerie Jean-Gaulin serait le suivant :

- 20 % par trains-blocs, un convoi par jour d'un maximum de 100 wagons;
- 50 % à 55 % par navires-citernes en provenance du terminal de Montréal-Est, soit environ 140 transports par année;
- 25 % à 30 % par gros navires-citernes en provenance d'outre atlantique (environ 12 transports par année);

Considérant que cette nouvelle source d'approvisionnement aura pour effet d'accroître les manœuvres d'accostage et de transbordement aux installations portuaires de Valero, portant leur nombre à plus de 150 par année au lieu de 90, comme c'est le cas actuellement;

Considérant que ces manœuvres, de manière générale, et plus particulièrement en raison de leur accroissement, présentent des risques accrus de déversement à divers niveaux et ce, pour les municipalités sises sur les deux rives du Saint-Laurent dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec;

Considérant que, dans un rayon rapproché des installations portuaires de Valero, on retrouve les principales prises d'eau des villes de Lévis (Saint-Romuald et Desjardins) et celle de Québec (Sainte-Foy) et que celles-ci alimentent en eau potable près de 350 000 personnes résidant sur les deux rives du Saint-Laurent;

Considérant les responsabilités devant être assumées par Valero à titre de générateur de risques, autant au niveau des mesures d'urgence que dans la mise en place de mesures de mitigation en cas de déversement;

Considérant que la mise en place efficace de mesures d'urgence implique une collaboration étroite entre les instances concernées sur les deux rives du Saint-Laurent;

---

## PROCÈS-VERBAL

-3-

Considérant que Valero entend également revoir ses installations portuaires et que celles-ci ont un impact sur les paysages d'intérêt métropolitain reconnus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec;

Considérant que les activités entourant l'approvisionnement par voie maritime à la raffinerie de Valero de Lévis doivent se réaliser suivant les principes de précaution;

Afin d'informer la Commission des préoccupations de la CMQ à l'égard du projet de la société Enbridge et de ses implications pour le territoire métropolitain, il est résolu d'accueillir favorablement le projet, sous réserve :

- Que Valero se dote des moyens nécessaires pour éviter d'éventuels déversements et dispose de la capacité d'intervention pour protéger notamment les prises d'eau potable des villes faisant partie de la CMQ;
- Que Valero, par souci de transparence et de collaboration, veille à mettre en place les outils et les mécanismes permettant aux municipalités concernées d'avoir accès aux informations relatives aux produits transportés, à leur nature et à leur volume;
- Que Valero contribue au financement des équipements et à la formation du personnel susceptible d'être interpellé en cas d'éventuels déversements, dans le cadre de la mise en application des plans d'urgence;
- Que Valero dispose également des ressources nécessaires pour assurer la mise en place de mesures de mitigation reliées à d'éventuels déversements affectant les prises d'eau potable;
- Que Valero prenne les dispositions nécessaires pour établir un nouveau plan d'urgence tenant compte de ses nouvelles installations portuaires, en étroite collaboration avec les instances municipales concernées sur les deux rives du Saint-Laurent;
- Que Valero voit à la protection et à la mise en valeur des paysages d'intérêt métropolitain du Saint-Laurent en s'inspirant des principes directeurs du PMAD et des plans directeurs de paysage en élaboration.

Les résolutions E-2013-128 et E-2013-129 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME  
PRÉSIDENT

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRÉTAIRE